

Arrêté modificatif de l'arrêté n°2017-110 portant délégation de signatures de l'Administratrice provisoire de l'IUT de la Guadeloupe

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu le décret 2012-246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté portant délégation de signature du Président n° CAB 2017-110 du 1^{er} février 2017 ;

Considérant les nouvelles règles liées à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) en vigueur à l'université des Antilles au 08 mars 2017.

Décide

Article 1

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté CAB 2017-110 du 1^{er} février susvisé, relatif à la délégation de signature conférée à **Madame Guylène AURORE, Administratrice Provisoire de l'Institut Universitaire de Technologie de la Guadeloupe**, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université et en sa qualité d'Ordonnateur Principal, sont modifiées comme suit :

En matière financière dans la limite du plafond de 10 000 euros par opération et de la disponibilité des crédits, les actes comptabilisés au sein de l'UB 959:

- La validation des engagements juridiques (les bons de commandes conformément au RIAP de l'établissement),
- les constatations et les certifications du service fait (attributions en propre du R.A.F),
- les certificats administratifs pouvant servir à titre exceptionnel de justificatif de dépenses,
- la validation des demandes de paiement.

Le reste sans changement.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Guylène AURORE, Administratrice Provisoire de l'IUT de la Guadeloupe, délégation de signature est donnée à **Monsieur Marc BLANC**, Responsable administratif et financier de l'IUT de la Guadeloupe, à l'effet de signer, les actes mentionnés à l'article 1 ci-dessus, avec les mêmes limites d'attribution.

Article 3

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 03 avril 2017

Le Président de l'UA
Le délégué

Pr Eustase JANKY



Administratrice provisoire de l'IUT de la Guadeloupe
La déléguée

Guylène AURORE

Le Responsable Administratif et Financier
Le délégué suppléant

Marc BLANC